

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit : COLLE DPB60
- Code du produit: 74163
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes
 - Secteur d'utilisation
 - SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité ·
- Catégorie du procédé
 - PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
- Catégorie de rejet dans l'environnement
 - ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ·
- Emploi de la substance / de la préparation : Mastic polyuréthane
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité ·
- Producteur/fournisseur:

DISTRI PARE-BRISE
8 RUE DE LA SAPINIERE
ZA DE LA CHENARDIERE
72560 CHANGE
FRANCE
Tél. : 02 43 85 60 00
Fax : 02 43 85 88 11
Mél. : contact@distriparebrise.fr
- Service chargé des renseignements : laboratoire
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Resp. Sens. 1	H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 1)

- Pictogrammes de danger



GHS08

- Mention d'avertissement Danger

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

- Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ·

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le récipient et son contenu conformément à la réglementation locale.

- Conseils de prudence recommandés P102 Tenir hors de portée des enfants. ·

Indications complémentaires:

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. ·

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB ·

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description :

Produit contenant un prépolymère de polyuréthane à base de diisocyanate de diphenylméthane.

- Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1333-86-4 EINECS: 215-609-9 Reg.nr.: 01-2119384822-32	noir de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	15-25 %
CAS: 101-68-8 EINECS: 202-966-0 Reg.nr.: 01-2119457014-47	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin	< 1%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 2)

CAS: 683-18-1 EINECS: 211-670-0 Reg.nr.: 01-2119496066-31	dichlorure de dibutylétain <ul style="list-style-type: none"> ◆ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; ◆ Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372; ◆ Skin Corr. 1B, H314; ◆ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ◆ Acute Tox. 4, H312 	< 0,1%
---	---	--------

- SVHC 683-18-1 dichlorure de dibutylétain
- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Indications générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. ·
- après inhalation :
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. ·
- après contact avec la peau :
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. ·
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion : Ne pas faire vomir ; demander d'urgence une assistance médicale. · 4.2
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés
 - Nausées
 - Vertiges
 - Migraine
 - Manifestations allergiques
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Surveillance médicale pendant au moins 48 heures

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit. · 5.2
- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NO_x)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple :
Acide cyanhydrique (HCN)
Isocyanates
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 3)

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique. · 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités ·
Stockage :
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais. ·
Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire.
· Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau. · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
1333-86-4 noir de carbone	
VME	Valeur à long terme: 3,5 mg/m ³
101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	
VME	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm AR, C2
683-18-1 dichlorure de dibutylétain	
VME	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Sn

- Indications complémentaires :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire :
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
À titre provisoire:
Filtre AB

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 4)

- Protection des mains :
Gants en caoutchouc nitrile
Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. ·
- Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- Aspect:

Forme :	pâteux
Couleur :	noir
Odeur :	sans
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- valeur du pH: Non applicable.
- Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 190 °C
- Point d'éclair : > 90 °C
- Inflammabilité (solide) : Non déterminé.
- Température d'auto-inflammation : > 200 °C
- Température de décomposition : > 140 °C
- Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément à température ambiante.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion :

inférieure :	0,6 Vol %
supérieure :	7 Vol %
- Pression de vapeur : Non applicable.
- Densité à 20 °C: 1,23
- Densité de vapeur. Non applicable.
- Vitesse d'évaporation. Non applicable.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.
- Viscosité :

dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 5)

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme. · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
Réagit avec l'eau en dégageant du gaz carbonique. Dans des récipients fermés, risque d'éclatement des fûts suite à une surpression.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun à notre connaissance à température ambiante.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques ·
 - Toxicité aiguë :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- | | | |
|--|------|-----------------|
| · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : | | |
| 683-18-1 dichlorure de dibutylétain | | |
| Oral | LD50 | 100 mg/kg (rat) |
- Effet primaire d'irritation : · de la peau :
Provoque une irritation cutanée. ·
 - des yeux :
Provoque une sévère irritation des yeux. ·
 - Sensibilisation :
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - Pour des informations plus détaillées, consulter les fiches toxicologiques I.N.R.S. suivantes: 129 (M.D.I.)
 - Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) ·
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
 - Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·
 - Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 6)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. ·
- Effets écotoxiques :
- Remarque : Nocif pour les poissons. ·
- Autres indications écologiques : ·
- Indications générales :
- Catégorie de pollution des eaux: 1(D) (Classification propre) : peu polluant
- Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.
- Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Nocif pour les organismes aquatiques.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB ·
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation : Évacuer vers un centre d'incinération agréé, selon la législation en vigueur. ·
- Code déchet : 08 04 09*
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG · IATA 	néant Not regulated
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	néant

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. ·
- Prescriptions nationales :
- Consulter le(s) tableau(x) des maladies professionnelles suivant(s):
62 (affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques)
 - 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est notamment conforme aux règlements (CE) 1907/2006, 1272/2008 et à leurs amendements ; elle est rédigée selon l'annexe II du règlement (UE) 453/2010

- Phrases importantes
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H330 Mortel par inhalation.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 - H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique : Laboratoire ·

Contact : cf. § 1

- Révision :

Un astérisque en marge d'un paragraphe signifie que celui-ci a été modifié par rapport à la version précédente.

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 8)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
Muta. 2: Germ cell mutagenicity, Hazard Category 2
Carc. 2: Carcinogenicity, Hazard Category 2
Repr. 1B: Reproductive toxicity, Hazard Category 1B
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1
Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 9)

Annexe: Scénario d'exposition

· Désignation 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane ·

Désignation brève du scénario d'exposition

Usage industriel pour mousse rigide, revêtements, adhésifs et produits d'étanchéité

Utilisation professionnelle finale dans les mousses rigides, peintures, adhésifs, enduits et les autres composites

Utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs ·

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles : domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs ·

Catégorie du produit

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC32 Préparations et composés à base de polymères ·

Catégorie du procédé

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire ·

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC5 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC8f Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC2 Formulation de préparations

· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation. ·

Durée et fréquence

Jusqu'à 8 heure(s) / jour

Pour utilisation finale du produit de consommation dans les mousses rigides, peintures et adhésifs : 1 jour/an

Zone de contact cutanée maximale de 2 cm² ·

Paramètres physiques

· Etat physique liquide

· Concentration de la substance dans le mélange Matière première ·

Autres conditions d'utilisation

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement Facteur de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100

· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Utilisation intérieure.

Utilisation extérieure.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 10)

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Conserver hors de portée des enfants.

- Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

- Mesures de gestion des risques ·

Protection du travailleur

Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Mettre en place une ventilation aspirante aux points de transfert de matière et autres ouvertures ou manipuler sous hotte ou sous ventilation aspirante.

Si les mesures de contrôle technique/organisationnel ci-avant ne sont pas praticables, adopter les EPI suivants : porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de Type A ou mieux.

Utiliser une protection oculaire et des gants adaptés. Porter une combinaison adaptée pour empêcher toute exposition cutanée.

- Mesures de protection organisationnelles

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé. ·

Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Ne travailler qu'en aspiration

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. ·

Mesures personnelles de protection

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Lunettes de protection hermétiques.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

À titre provisoire:

Filtre A2B2-P3

Gants de haute qualité en butyle, nitrile ou polychloroprène

Le choix de gants appropriés est non seulement dépendant du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, et celle-ci diffère selon le fabricant. Puisque le produit représente une préparation contenant plusieurs substances, la résistance des gants ne peut pas être connue d'avance avec certitude et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Vêtements de travail protecteurs.

- Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Gants de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

- Mesures de protection de l'environnement

· Air Aucune mesure particulière n'est requise.

· Eau Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts. · Sol

Empêcher la pénétration dans le sol.

- Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales. ·

Procédés d'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. ·

Estimation de l'exposition

- Travailleur (cutané)

La plus haute exposition cutanée attendue est de 5,0 mg / kg / jour.

(estimation à l'aide d'EASE)

- Travailleur (inhalation) La plus haute exposition par inhalation attendue est de 0,05 ppm. ·

Environnement

La plus haute exposition de l'environnement attendue pour le sol est de 0,27 mg / kg poids sec.

La plus haute exposition de l'environnement attendue pour les eaux de surface est de 0,0687 mg /L La

plus haute exposition de l'environnement attendue pour l' eau de mer est de 0,000543 mg /L

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.01.2016

Révision: 29.01.2016

Nom du produit : COLLE DPB60

(suite de la page 11)

- Consommateur

La plus haute exposition par inhalation attendue pour les consommateurs est de 0,020 ppm.

La plus haute exposition cutanée attendue pour les consommateurs est de 0,069 mg / kg / jour.

(modèle ConsExpo)

- Guide pour l'utilisateur en aval

Pour l'évaluation des risques, les outils conseillés par l'ECHA peuvent être utilisés.

FR